



Personne  
agée



Handicap



Famille



Petite  
enfance



Soins



MAJ 09.2017

# Le congé ancienneté

## ■ Ce que dit la Convention Collective de Branche

La Convention Collective du 21 mai 2010 stipule au sein de l'article 24.04 que les salariés ont droit à un jour ouvré de congé payé supplémentaire par cinq ans d'ancienneté, avec un plafond de **cinq jours ouvrés**.

L'ouverture du droit au congé d'ancienneté s'apprécie de date à date, le point de départ étant **le jour de l'embauche** (ou la date d'anniversaire reconstituée en cas de périodes d'absences non comptabilisées dans l'ancienneté).

### Exemple :

*Un salarié embauché le 1<sup>er</sup> avril 2000 aura normalement droit à un jour de congé supplémentaire le 1<sup>er</sup> avril 2005.*

Tableau récapitulatif :

ANCIENNETE	DROIT
de 5 ans et 1 jour à 10 ans	1 jour ouvré
de 10 ans et 1 jour à 15 ans	2 jours ouvrés
de 15 ans et 1 jour à 20 ans	3 jours ouvrés
<b>à compter de 20 ans et 1 jour</b>	<b>5 jours ouvrés*</b>

\* et non plus 4 jours selon l'ancienne convention

## ■ Questions / Réponses

### ⇒ **Quand le salarié peut-il poser ses congés d'ancienneté ?**

Un salarié acquiert des droits à congés ancienneté de date à date. Arrivé le 1<sup>er</sup> avril 2000, il aura acquis deux jours de congés d'ancienneté le 1<sup>er</sup> avril 2010. Il pourra les poser à partir de cette date (en avril par exemple) et non à compter de la période de prise légale des congés payés (soit le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante)

### ⇒ **Pendant combien de temps le salarié peut-il poser son droit à congés ?**

Les dispositions réglementaires et conventionnelles en matière de congés payés sont applicables.

Le salarié a donc un an pour poser ses congés (dans l'exemple précédent, du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 mars 2011). Passé ce délai, ses congés sont perdus sauf si l'employeur en accepte le report.